

- Je suis assidu(e) et je préviens mon entraîneur en cas d'absence (SMS, tel).
 - Je respecte les horaires et attends le début des cours dans les vestiaires ou assise sur un tapis.
 - Je ne prends aucun objet de valeur avec moi, pendant les entraînements (portable, bijoux...).
- L'ALN Gymnastique ne peut être tenue responsable des vols ou dégradations commis dans les vestiaires.
- Je demande l'autorisation à mon entraîneur pour me rendre aux vestiaires ou aux sanitaires.
 - J'apporte ma boisson personnelle pendant les cours.
 - Je participe à la mise en place et au rangement du matériel avec mon entraîneur.
 - Je respecte mes camarades et leur matériel.
 - Je respecte le matériel et les locaux mis à ma disposition.
 - Avant et après l'heure d'entraînement ainsi qu'à l'extérieur des locaux l'ALN n'est pas responsable des enfants.
 - La responsabilité du club n'est pas engagée s'il n'y a pas d'entraîneur de l'ALN gymnastique présent dans le gymnase.
 - Les engagements des gymnastes en compétition et la composition des équipes relèvent de la responsabilité des entraîneurs
 - Lors des compétitions par équipe, le port du justaucorps du club est obligatoire (sauf Féd B). Le port de la veste de survêtement du club est fortement conseillé.
 - Devoirs des parents, tuteurs ou accompagnateurs

Les parents ou tuteurs doivent :

- Prendre connaissance de la Charte FFG d'éthique et de déontologie disponible dans le gymnase.
- S'assurer que le cadre de l'association a bien pris en charge l'enfant. Celui-ci doit être accompagné à l'intérieur des locaux par un adulte responsable et remis à l'entraîneur. En aucun cas, il ne doit être laissé sur le parking. Il doit être récupéré par un adulte responsable également.
- Informer le cadre sans délai, en cas d'absence. Pour le bien de tous.
- Être ponctuel afin de ne pas perturber le déroulement des entraînements et s'assurer de la sécurité de tous.

Dans tous les cas, l'adhérent mineur est tenu de rester dans l'enceinte du gymnase pour toute attente, avant et après l'entraînement, notamment en cas de retard des parents ou des représentants légaux.

- Prévenir en cas de retard

- Accès au Gymnase :

Seules les gymnastes sont admises dans les locaux pendant pendant tout le cours et les entraînements.

En dehors des gymnastes, nul n'est autorisé à pénétrer dans l'espace de travail et sur les gradins de la salle de gymnastique, sauf avis de club pour les entraînements ouverts au public.

Seuls les parents ou accompagnants de la section « Baby gym et Eveil gym » sont sollicités pour participer au cours, en fonction des horaires et du calendrier définis avec l'entraîneur responsable du cours.

- Le club planifiera les déplacements, une participation pourra être demandée aux familles en cas de prise en charge de votre enfant sur certains déplacements. La prise en charge de votre enfant dans un véhicule d'un parent ou entraîneur pour une compétition ou un stage donne lieu à une autorisation préalable.